

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL DE

CESTAS

Son

PROJET

EDUCATIF



 : [05 56 78 84 83](tel:0556788483)



Petite.enfance@mairie-cestas.fr

SOMMAIRE

UN PROJET ÉDUCATIF POUR L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DÉVELOPPEMENT, L'ÉVEIL ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS 3

1) LA PREMIERE RENCONTRE PARENTS – ASSISTANTE MATERNELLE ET ENFANT	3
2) L'ACCUEIL DE L'ENFANT	4
3) LE SOIN DE L'ENFANT	8
4) LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT.....	8
5) L'EVEIL DES ENFANTS.....	9
6) LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT.....	9

SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

PROJET DE SERVICE

Article R 2324-29 du Code de Santé Publique

Adopté par délibération n°2/28 du Conseil Municipal du 30 mars 2017 reçue en Préfecture le 3 avril 2017

UN PROJET ÉDUCATIF POUR L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DÉVELOPPEMENT, L'ÉVEIL ET LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Ce projet résulte d'un cheminement quotidien. Son élaboration, au fil des années est le fruit du travail de toutes les professionnelles du Service d'Accueil Familial participant à l'accueil des enfants : assistantes maternelles, éducatrice de jeunes enfants, puéricultrice – directrice. C'est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide pour vivre ensemble au quotidien : enfants, parents et professionnels.

Le service d'accueil familial propose d'accompagner le développement de chaque enfant, à son rythme, avec bienveillance, respect et attention, dans un cadre familial personnalisé et dans des lieux d'activités adaptés, propres et sécurisés favorisant socialisation et intégration sociale.

Le rôle co-éducatif des assistantes maternelles est étroitement lié aux attentes des parents, au respect, au cadre, à la confiance et à la reconnaissance qu'ils leur témoignent. Le vouvoiement entre parents et assistante maternelle est recommandé.

Le service d'accueil familial met en œuvre des conditions d'accueil, au domicile et hors du domicile de l'assistante maternelle, qui favorisent le développement de l'enfant et qui sont source d'enrichissement. Un des éléments de notre projet est d'ouvrir les jeunes enfants au monde qui les entoure, en associant plaisir et découverte, dans le but de leur faire connaître la commune, d'éveiller leurs sens, de développer leur curiosité, leurs capacités d'adaptation et d'écoute.

Notre projet permet à l'enfant de vivre des temps forts en dehors de la cellule familiale, au contact de personnes et d'environnements divers.

1) LA PREMIERE RENCONTRE PARENTS – ASSISTANTE MATERNELLE ET ENFANT

A la naissance de l'enfant, les coordonnées d'une assistante maternelle, susceptible de répondre aux besoins exprimés par les parents, leur sont communiquées. Ensemble, ils conviennent d'un rendez-vous, l'assistante maternelle étant préalablement prévenue par le service.

Les parents et l'enfant sont accueillis chez l'assistante maternelle qui présente :

- le projet et le cadre d'accueil des enfants à son domicile:

- gestion des animaux domestiques,
- temps de présence d'autres adultes,
- gestion de l'entourage - ses propres enfants ou petits-enfants,
- présence de fumeurs-
- le déroulement d'une journée d'accueil,
- le groupe d'enfants accueillis,

- l'espace et les locaux dévolus à l'accueil des enfants (activités, sommeil, soins et repas) et notamment l'endroit prévu pour le temps d'échange, de relais entre la famille et la professionnelle, en début et en fin de journée. En général, l'accueil s'effectue à l'entrée du logement par commodité et par respect des conditions d'hygiène et de sécurité.

L'assistante maternelle aborde aussi avec la famille les éventuels déplacements personnels et demande le cas échéant une autorisation de transport écrite.

Elle indique ses contraintes et les savoirs faire nécessaires pour accéder à son domicile.

Elle présente la planification des congés annuels pour l'année en cours.

C'est aussi le bon moment pour connaître les attentes des parents dans ce mode d'accueil. L'assistante maternelle questionne donc les parents sur ce qui est important pour eux. Ces échanges vont permettre à l'assistante maternelle de prendre connaissance des habitudes familiales ou culturelles de la famille et d'amorcer une relation de confiance et de respect mutuel.

Ainsi, une discussion est engagée sur les rythmes et besoins de l'enfant, les règles, les limites, les attentes des uns et des autres sur les questions organisationnelles : présence de la fratrie, les horaires d'accueil, les congés, les contraintes particulières des uns et des autres.

Il est important d'aborder tous les points du projet éducatif avec la famille dès le début, même ceux qui ne concernent pas encore l'enfant s'il est bébé en vue de proposer à l'enfant une stabilité et une pérennité de l'accueil.

Les parents font un retour de cette entrevue au service afin de poursuivre les démarches d'inscription. L'admission définitive n'est prononcée qu'après constitution du dossier et avis du médecin du service.

La directrice, les parents et l'enfant se retrouvent ensuite chez l'assistante maternelle pour finaliser l'accueil et répondre aux questions relatives au fonctionnement du service.

2) L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Dès son entrée dans le service, lors de sa participation à des activités à l'extérieur du domicile de l'assistante maternelle, lors de l'accueil d'un nouvel enfant et lors des replacements chez une autre assistante maternelle, l'enfant est en situation de changement de repères (entourage, mode et lieu de vie). Pour y préparer l'enfant, les professionnelles expliquent à l'enfant et instaurent des rituels d'accueil quotidien qui créent un cadre de vie sécurisant. Les professionnelles favorisent et renforcent les capacités d'adaptation de l'enfant en établissant une continuité et un lien entre ses différents lieux de vie.

L'assistante maternelle a des valeurs éducatives héritées de son propre environnement familial, culturel. Toute la difficulté est donc de mutualiser ces valeurs éducatives dans un objectif de complémentarité, de cohérence afin d'arriver à mettre en place une coéducation de qualité entre parents et assistante maternelle. Les pratiques peuvent être différentes à la maison et au domicile de l'assistante maternelle mais il est indispensable de reconnaître l'autre comme compétent.

L'important étant de mettre en valeur ce que chacun peut apporter de positif dans la relation, mais aussi la préoccupation commune pour le bien être de l'enfant.

C'est à partir de cette estime mutuelle entre parents et professionnels que l'enfant va pouvoir construire et développer son sentiment de sécurité.

Il est bon pour l'enfant de découvrir d'autres sensations, sentiments ou pratiques, pourvu que ces différences entre parents et professionnels soient reconnues, formulées et acceptables pour chacun.

L'assistante maternelle ne va pas imposer ses pratiques professionnelles comme étant les bonnes ; au contraire, elle accepte que la famille n'ait pas les mêmes pratiques qu'elle, ne pas les

juger et échanger autour de ces pratiques afin de maintenir une cohérence dans l'accueil de l'enfant malgré ces différences. Une attitude et une vision positive de l'enfant sont pratiquées d'autant plus que l'enfant a tendance à se conformer à la définition qu'on pose sur lui quotidiennement. L'assistante maternelle veillera à mettre en valeur les capacités et les compétences de l'enfant afin de favoriser son estime de soi. Lors des transmissions avec les familles, la plupart du temps en présence de l'enfant, elle mettra en avant les éléments positifs et valorisants du quotidien de l'enfant plutôt que mettre l'accent jour après jour sur des éléments difficiles ou négatifs concernant l'enfant, ce qui permettra d'éviter de stigmatiser ou « d'étiqueter » l'enfant dans un rôle ou un comportement. Il sera préférable de prévoir un moment spécifique avec les parents pour aborder des aspects plus complexes de l'accueil et du développement de l'enfant.

L'accueil de l'enfant et de sa famille se fait dans la bienveillance. L'adulte étant respectueux, à l'écoute, attentionné, protecteur, soutenant, encourageant pour l'enfant. L'observation des enfants permet à l'assistante maternelle de mieux connaître l'enfant et de lui apporter des réponses adaptées à ses besoins.

2-1 : L'adaptation ou familiarisation

L'adaptation est une période qui permet d'accueillir régulièrement, sur des temps courts, enfant et parents chez l'assistante maternelle avant l'entrée de l'enfant dans le service.

Les premières séparations entre l'enfant et ses parents surviennent à un âge où l'enfant n'a souvent pas les capacités langagières pour exprimer ses émotions.

Un changement de comportement, un trouble du sommeil, des pleurs...peuvent être des moyens pour l'enfant de communiquer ses sentiments.

La période d'adaptation permettra alors de comprendre et décoder ces comportements afin d'apporter des réponses adaptées, ajustées aux besoins de l'enfant.

Le temps d'adaptation est donc un temps primordial pour l'enfant, sa famille et l'assistante maternelle. Il ne faut pas le négliger même lorsque l'enfant est présenté comme très sociable. Le service invite la famille à s'organiser pour être disponible sur ce temps là et se consacrer à l'enfant concerné par l'accueil. Par exemple, la famille prévoit un accueil autre pour les aînés. C'est une période qui demande une vigilance particulière vis-à-vis des expressions de l'enfant et de son état émotionnel. Cette période est celle où parents et professionnelle s'accordent sur un projet pour l'enfant. Elle est nécessaire à un bon accueil par la suite, elle est planifiée et organisée par l'assistante maternelle et les parents en fonction de leurs besoins. Elle se déroule généralement dans les 15 jours précédents l'entrée de l'enfant dans le service. Cette période pourra bien sur être modulable en fonction du vécu de l'enfant et de sa famille. Par ses observations, l'assistante maternelle pourra proposer en fonction des besoins de chacun de prolonger la période d'adaptation afin de permettre à l'enfant et son parent de trouver les moyens de se séparer sans angoisse. Ainsi, le nouvel enfant sera présenté et progressivement intégré au groupe d'enfants présents.

Cette période permet à l'enfant de :

- S'adapter progressivement à un nouveau rythme de vie
- Découvrir un nouveau lieu de vie
- Se familiariser avec de nouveaux interlocuteurs
- Etre reconnu avec ses particularités, ses habitudes et sa personnalité naissante.

Cette période permet à la famille de

- Apaiser les craintes dues au fait de confier l'enfant
- Se faire une idée de ce qu'est la vie chez l'assistante maternelle
- Connaître la professionnelle qui va accueillir l'enfant.
- Transmettre les informations concernant l'enfant en remplissant les documents remis lors de l'inscription :
 - ✓ le « passe-crèche », livret d'aide à la présentation des habitudes de vie de l'enfant
 - ✓ la fiche administrative avec les coordonnées des parents et les personnes à contacter en cas d'urgence et autorisées à venir chercher l'enfant
- Laisser une place symbolique de sa présence.

Cette période de familiarisation permet à l'assistante maternelle de :

- Faire connaissance avec les parents
- Faire connaissance avec l'enfant
- Créer un lien avec l'enfant en présence de ses parents
- Rassurer les parents sur leur place unique et irremplaçable de parents
- Anticiper une nouvelle organisation avec l'accueil de cet enfant.

Ainsi est planifié l'accueil progressif de l'enfant sur cette période, les jours, la durée et les différents moments de la journée : repas, soins d'hygiène, activités avec les autres enfants, sieste. Il est important qu'un passage harmonieux s'effectue d'une personne à l'autre. La présence ou pas des parents est envisagée au fur et à mesure en fonction des besoins de chacun.

Le parent est présent les premières fois sur des temps où l'assistante maternelle peut être suffisamment disponible. En effet, c'est en sa présence chez l'assistante maternelle que l'enfant va se créer des repères et cela va l'aider à être mieux au moment de la séparation. La première fois, l'assistante maternelle essaie d'être totalement disponible pour le parent et son enfant, sur son temps de travail, et les fois suivantes, le parent partage des temps de jeux, de soins avec les autres enfants accueillis. Les parents vont voir comment l'accueil fonctionne. Cette familiarisation s'effectue sur plusieurs temps très courts (1 heure) plutôt que 2 demi-journées par exemple. L'assistante maternelle aménage l'espace pour recevoir ce nouvel enfant et ses parents.

2-2 : L'arrivée d'un nouvel enfant

Une attention particulière est portée au groupe d'enfants déjà présents en les prévenant de l'arrivée de cet enfant : il est nommé et annoncé avec des repères d'âge et de temps connus des tous petits.

En dehors des situations de remplacements, courtes et ponctuelles, les entrées sont, en général, échelonnées pour faciliter l'adaptation de chacun.

2-3 : Les activités à l'extérieur du domicile :

Les enfants viennent accompagnés de leur assistante maternelle. Ils peuvent s'y rendre à pied, en poussette ou transportés dans le véhicule personnel de l'assistante maternelle, dans un minibus avec un employé municipal ou dans la voiture de service avec l'équipe d'encadrement. Ces véhicules sont équipés de sièges adaptés aux âges des enfants.

L'enfant participe à ces activités lorsqu'il a bien repéré l'assistante maternelle comme référente et que son rythme de sommeil est compatible avec le temps d'activité. L'association du plaisir à la découverte reste prioritaire dans la décision de participation et du temps de présence de l'enfant à ces ateliers. La maladie de l'enfant motive également son absence à ces activités afin de limiter le processus de contagion.

Comme au domicile, un temps de présentation est pris avant le démarrage de chaque activité pour que l'enfant complètement rassuré puisse mieux profiter des expérimentations qui lui sont proposées.

Le temps de participation est adapté à la disponibilité de chaque enfant dans la mesure où les moyens de transport restent à disposition tout au long des séances.

En dehors de ces temps, l'assistante maternelle propose quotidiennement aux enfants des activités en extérieur en fonction des conditions climatiques et des rythmes de vie du groupe d'enfants.

2-4 : Les remplacements

En cas de force majeure (maladie de l'assistante maternelle), l'équipe d'encadrement appelle les familles pour les informer de l'absence et pour mettre en place les remplacements au plus tard le matin même. Dans ce cas, des échanges d'informations essentielles concernant les besoins, les habitudes de vie de l'enfant et les coordonnées de sa famille sont permis grâce au cahier de liaison, complétés par les informations données oralement par la famille.

Sinon lorsque l'absence est programmée (formation, congés reportés...de l'assistante maternelle), les coordonnées de la remplaçante sont communiquées aux familles 15 jours à 1 mois à l'avance. Les familles sont invitées à prendre contact avec cette personne avant le début du remplacement.

Le service aborde ces temps de remplacements dès le premier rendez-vous avec les parents en expliquant que les remplacements ne sont pas anodins dans la vie de l'enfant. Ils nécessitent un minimum de préparation : contact téléphonique entre parents et assistante maternelle, et si possible visite brève pour une présentation à l'enfant du lieu d'accueil. Nous déconseillons les remplacements pour les enfants de moins de 1 an peu enclins à appréhender sereinement ces changements.

Au regard des besoins de stabilité dans l'entourage et dans les relations des jeunes enfants, les remplacements ne sont pas effectués sur les périodes de congés annuels des assistantes maternelles. Les fermetures du service sont assimilées à des périodes de congés annuels. Chaque assistante maternelle présente aux familles, au mois de novembre de l'année N, ses congés pour l'année N+1.

Toutefois, des remplacements sont proposés par le service quand

- les familles ont des contrats avec un nombre de congés déduits inférieur à celui des assistantes maternelles
- les assistantes maternelles s'absentent pour d'autres motifs que les congés annuels - formation, maladie, évènements exceptionnels, congés annuels reportés après arrêts maladie...- .

Exceptionnellement, l'équipe d'encadrement est amenée à s'occuper des enfants au domicile des assistantes maternelles lors d'absences courtes dans une journée.

3) LE SOIN DE L'ENFANT

Les assistantes maternelles aménagent et entretiennent les pièces du domicile dédiées à l'accueil pour que l'enfant évolue dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Elles appliquent les normes de sécurité des locaux indiquées par le service de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de la procédure d'agrément.

Le personnel du service est formé aux gestes de premiers secours, tous les 2 ans et met en œuvre les mesures préventives d'hygiène prévues par le protocole du service.

Une attention particulière est accordée aux nourrissons en leur offrant un espace et des jouets adaptés et choisis par l'assistante maternelle.

Les assistantes maternelles veillent à maintenir l'intégrité physique de l'enfant en effectuant des changes et lavages des mains aussi souvent que nécessaire ; d'où l'importance que les familles aient une attention particulière sur **le contenu du sac**, avec les affaires de l'enfant, amené quotidiennement chez l'assistante maternelle.

Toute anomalie observée (état cutané, urines, selles...) est immédiatement signalée aux parents et à l'équipe d'encadrement et consignée dans le cahier de liaison (cf. p. 14 -15 « les transmissions »).

En cas de maladie de l'enfant, les parents sont immédiatement prévenus et les protocoles joints dans le règlement de fonctionnement sont mis en œuvre.

4) LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

L'équipe encourage les acquisitions de l'enfant pour qu'il accède à plus d'autonomie.

Elle l'aide à structurer sa personnalité pour qu'il acquière la capacité à vivre en groupe en l'amenant progressivement à se sentir bien avec lui-même, à acquérir la capacité d'être seul et à se sentir en sécurité. Elle adapte ses pratiques professionnelles grâce

- à la lecture de la revue « assistante maternelle magazine » dont l'abonnement est assuré par le service
- aux échanges avec les différents professionnels intervenant dans le service y compris lors des visites au domicile effectuées par la directrice. La directrice se rend à leur domicile autant de fois que nécessaire. L'équipe d'encadrement est disponible et à l'écoute de chaque professionnelle,
- aux formations en équipe (proposées environ tous les 2 ans) ou du CNFPT ou du Réseau Girondin Petite Enfance,
- à la participation aux groupes de parole (cf Annexe 2)

L'appropriation de ces différents outils permet aux assistantes maternelles de :

- organiser leur activité et leur lieu d'accueil en donnant des repères aux enfants selon leurs rythmes biologiques pour les soins, les repas, le sommeil, les jeux, les sorties.
- réaliser des observations passives et actives, sur le temps d'accueil, partagées avec les familles et/ou les intervenants et/ou l'équipe d'encadrement.
- favoriser les échanges avec les enfants, les parents et les autres professionnels. Lors de situations problématiques les observations de chacun des partenaires de l'accueil enrichissent la compréhension des attitudes de l'enfant et permet de trouver une réponse concertée à ses besoins ponctuels. Ces observations peuvent être transmises à la famille, lors de rencontres programmées au domicile de l'assistante maternelle ou au bureau du service.

- proposer des activités d'éveil dirigées à la maison en fonction des ressources et savoir-faire de chacun.
- proposer des jeux à l'initiative des enfants à la maison qui stimulent l'imaginaire et la créativité de l'enfant
- proposer des activités à l'extérieur de la maison qui incitent à la familiarisation avec le milieu environnant (promenades) et contribuent au développement de la motricité (porteur, tricycle, jeux d'extérieurs).

5) L'EVEIL DES ENFANTS

Les activités proposées par le service visent à susciter la curiosité, donner le plaisir de la découverte, permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, favoriser toutes les formes d'expression et soutenir le développement moteur des enfants. L'équipe va accompagner les enfants vers une socialisation basée sur le respect de l'autre et de la différence.

Certaines activités sont prévues toutes les semaines, le matin, au rythme du calendrier scolaire :

- éveil sensoriel et moteur (2x1h) dans une salle d'activités aménagée (cf. Annexe 1)
- lecture (1h) à la Médiathèque ou dans la salle d'activités
- jardinage ou activités de découverte de la nature en salle ou dans les espaces boisés de la commune (1h à 1h30, 2 fois par semaine selon les saisons) et au jardin de la Moulette
- éveil musical (1h) à la salle d'activités de la Maison de la Petite Enfance
- ateliers d'arts plastiques (1h) à la salle d'activités

D'autres activités sont proposées ponctuellement et font l'objet d'une communication particulière et détaillée du service aux familles :

- ateliers au domicile avec la psychomotricienne ou l'éducatrice de jeunes enfants
- comité de lecture
- sorties nature
- spectacle
- sortie de fin d'année
- expositions et rencontres d'artistes
- participation au carnaval

L'accompagnement de l'enfant vers l'autonomie et la socialisation se traduit par la participation des enfants les plus âgés à des activités, avec l'équipe d'encadrement, et sans leur assistante maternelle. Cette proposition est faite dès que l'enfant est prêt à cette séparation et qu'il a du plaisir à partager des activités avec des enfants du même âge. La directrice ou l'éducatrice de jeune enfant reste alors auprès de l'enfant tout au long de l'activité et en fait le compte-rendu, au retour, à l'assistante maternelle.

L'éveil musical s'adresse aux enfants qui ont plus de 2 ans ; leur assistante maternelle les confie progressivement à la directrice ou à l'éducatrice le temps de l'atelier.

Toutes les autres activités s'adressent à tous les âges, les plus jeunes y participent également en fonction de leur rythme de sommeil et d'alimentation.

6) LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

Le tissage d'une relation de confiance avec les parents autour d'une préoccupation commune - le bien être de l'enfant – contribue à la sécurité même de l'enfant. Ici le bien-être de l'enfant est considéré à partir des besoins répertoriés dans la déclaration des droits de l'enfant du 20/11/1959 et avec la préoccupation d'entendre les besoins et écouter les sentiments des enfants.

Le besoin de :

- **règles et limites** : ce sont des supports de construction et de socialisation pour l'enfant qui lui apportent la sécurité et conduisent au respect des uns envers les autres. Les règles et limites sont réfléchies, toujours appliquées de la même façon et en nombre restreint, posées avec détermination et tranquillité. Elles aident l'enfant au même titre que les repères à être plus autonome et lui assurent une permanence, une régularité et une stabilité dans l'environnement de l'accueil. Il s'agit de repères de lieux (dans l'aménagement de l'espace de vie), de temps et de personnes (l'assistante maternelle devient une personne référente avec qui l'enfant noue une relation affective privilégiée et continue).
- **attente** : elle concerne les désirs de l'enfant auquel l'adulte ne peut répondre immédiatement. L'assistante maternelle va accompagner cet enfant, mettre des mots sur son désir et l'aider à attendre, accueillir son impatience.
- **relations chaleureuses et stables** : la professionnelle accompagne chaque enfant par le regard, la parole, le contact tout au long de la journée et notamment lors des moments privilégiés tels que les jeux, le change, les repas... Elle guide aussi les enfants dans leur relation entre eux sans les surprotéger. L'assistante maternelle ne remplace pas le parent et n'a pas une relation affective identique. Cependant, l'enfant a besoin d'attachement et la professionnelle répond donc à ses besoins affectifs en le câlinant lorsqu'il le demande par exemple. Un enfant qui appelle son assistante maternelle « maman » ne confond pas mais a simplement identifié cette personne comme répondant à ses besoins.
- **protection physique et de sécurité** : prendre soin de l'enfant, c'est veiller à sa sécurité. L'assistante maternelle crée un environnement sécurisé comme le préconise la procédure d'agrément. Elle donne des repères et laisse une place pour les rituels aux enfants pour les rassurer ; elle laisse doudou et tétine dans un endroit connu et accessible par l'enfant. En cas de maladie ou accident, elle applique les protocoles figurant dans le règlement de fonctionnement et préconisés par le médecin du service.
- **communauté stable** : le service privilégie une relation stable chez une même assistante maternelle et entre les enfants accueillis par celle-ci. Au fur et à mesure de l'accueil cette stabilité donne confiance à l'enfant et il acquiert la disponibilité et la sérénité pour aller à la rencontre d'espaces nouveaux en participant à des activités à l'extérieur du domicile de l'assistante maternelle.
- **expériences adaptées aux différences individuelles et à son développement** :

➤ Pour les enfants âgés de 0 à 6 mois

Lors de la 1^{ère} séparation, il est important de laisser à l'enfant un tissu avec l'odeur de la maman, ses objets familiers et sa tétine ; ces objets constituent des repères sécurisants dans la vie du nourrisson et ils sont nécessaires à son apaisement puisqu'ils s'inscrivent dans la continuité de ses habitudes de vie familiale.

L'assistante maternelle participe à la construction de l'image du corps et de l'estime de soi de l'enfant en prenant du temps pour le change et les échanges avec le nourrisson, en jouant avec lui pour qu'il se découvre et en lui proposant ensuite des petits jouets, des comptines, des albums. Sur les temps d'éveil du bébé, l'assistante maternelle le place sur un tapis, au sol avec des petits jeux autour ou une arche suffisamment large pour ne pas gêner ses mouvements. Ainsi il évolue librement, à son rythme ; par exemple, il n'est pas assis s'il n'en est pas capable par lui-même.

Elle répond aux besoins physiques : couche propre, faim apaisée... et aux besoins affectifs : repères sécurisants, maternage (le bébé est pris dans des bras qui l'enveloppent, qui sont bien

contenants), éventuellement, portage en écharpe (après accord entre parents et assistante maternelle) sur le dos ou la hanche pour apaiser le bébé.

Elle tient le nourrisson afin que sa tête ne ballote pas, que son dos et sa nuque soient bien soutenus.

L'assistante maternelle respecte les habitudes d'endormissement et le rythme de sommeil. Elle offre à l'enfant la quantité et la qualité de sommeil dont il a besoin en respectant les horaires et les rituels.

Elle donne le biberon dans le calme pour en faire un temps d'échange privilégié et de détente.

➤ Pour les enfants âgés de 6 mois à 1 an

A partir du 6^{ème} mois, l'assistante maternelle diversifie l'alimentation en poursuivant les introductions initiées par la famille de l'enfant et indiquées par son médecin, en respectant son rythme, sa maturation physique, ses goûts... pour préserver son plaisir.

Avant d'introduire de nouveaux aliments à son domicile, l'assistante maternelle veillera à ce que la découverte de chacun de ces aliments ait pu être faite avec les parents.

Le parent pourra faire le choix de fournir le repas de l'enfant s'il souhaite pour lui une alimentation différente de celle proposée par l'assistante maternelle.

D'une manière générale, l'assistante maternelle se réfère aux recommandations nutritionnelles de l'Instance Nationale d'Education et de Promotion de la Santé (INPES) dans la composition et la préparation des repas.

Elle laisse l'enfant bouger et s'exprimer lors des soins corporels. Elle lui permet de jouer assis et de se mouvoir en toute sécurité.

L'assistante maternelle propose à l'enfant des jeux de cache-cache, de vider - remplir, des petits parcours psychomoteurs, de la lecture etc...

Elle accepte les périodes d'angoisse, - partie intégrante du développement de l'enfant et de la construction de sa personnalité - autour du 8^{ème} mois- et aide l'enfant à dépasser ce stade en le rassurant. Pour cela, l'assistante maternelle laisse les objets personnels de l'enfant, ceux qui le rassurent, à sa disposition (doudou, tétine). Elle verbalise ce qui se passe pour lui (ses émotions, pourquoi il est là...); elle le rassure quant au retour de ses parents. Elle peut l'aider à franchir cette étape en jouant souvent à « caché, coucou ! » avec lui. Ici l'enjeu de la coéducation sera de trouver les articulations nécessaires pour donner à l'enfant la possibilité d'utiliser les ressources dont il dispose pour faire face à la séparation et d'éviter de multiplier les situations nouvelles et le nombre de personnes qui vont s'occuper de lui. Il aura facilement accès à son « doudou », son activité psychomotrice sera favorisée, il prendra une part active aux différents moments de la journée lui permettant de se « sentir exister » et d'être accompagné dans sa construction et sa compréhension du monde qui l'entoure.

➤ Pour les enfants âgés de 1 à 2 ans :

C'est autour d'un an que l'enfant acquiert la marche ; l'adulte l'aide, le protège, l'encourage et ainsi lui donne confiance.

L'assistante maternelle verbalise et suscite le langage de l'enfant grâce aux jeux éducatifs, comptines, chansons, lecture d'albums et grâce aux échanges qui s'établissent autour du quotidien.

Elle amène aussi l'enfant vers une autonomie alimentaire en faisant évoluer progressivement la texture des aliments et en lui faisant découvrir de nouveaux saveurs et sensations.

L'adulte protège l'activité de chaque enfant, lui permet de se sentir compris et respecté dans ses désirs pour l'amener à respecter les autres. Il veille à ne pas accélérer précocement son accès à l'autonomie afin que l'enfant garde son désir de faire par lui-même et puisse trouver l'aide de l'adulte quand il en a besoin.

➤ Pour les enfants âgés de 2 à 3 ans :

En ce qui concerne l'alimentation, l'adulte répond aux besoins de l'enfant en terme de quantité, de texture, d'équilibre, de diversité, de durée et d'horaire des repas.

L'assistante maternelle respecte, rassure et encourage l'enfant ; elle accepte les moments de régressions. En cas de difficultés autour de l'alimentation, les parents et l'assistante maternelle conviennent ensemble d'une attitude commune autour du repas lors d'un entretien préalable afin que cela aboutisse à un mieux être chez l'enfant. Une coordination et une implication commune de chacun permettront d'accompagner au mieux l'enfant dans cet apprentissage. L'expertise et l'expérience tant des parents que de l'assistante maternelle ont plus de valeurs quand elles sont partagées.

Les confiseries sont évitées. Ainsi, l'adulte participe à l'installation d'habitudes alimentaires permettant une croissance harmonieuse.

L'assistante maternelle propose à l'enfant de se reposer le matin pour répondre à des besoins ponctuels, sinon elle lui offre des temps de sieste réguliers, l'après-midi, en accord avec ses besoins dans un environnement calme et sécurisant. En effet, ce n'est pas parce qu'un enfant a 2 ans qu'il va être calé sur des horaires bien définis ; il est donc accepté qu'il ait des besoins différents même s'il est un peu grand.

L'apprentissage de la propreté commence quand l'enfant est prêt physiquement et psychiquement (couches sèches, manifestations par la parole...). Il débute à partir d'observations communes entre les parents et l'assistante maternelle qui décident ensemble de tenter l'expérience. Après accord les parents débute et l'assistante maternelle s'inscrit en continuité. L'assistante maternelle respecte, rassure, encourage et fait confiance à l'enfant ; elle accepte les moments de régression sans disqualifier l'enfant. Une coordination et une implication commune entre parent et professionnelle permettront à l'enfant d'acquiescer rapidement les conduites sociales associées (pot, WC, chasse, lavage des mains, prévenir, demander...) à cet apprentissage. L'intimité de l'enfant est préservée.

L'adulte répond au besoin de l'enfant d'être porté ponctuellement en le prenant dans ses bras.

L'adulte aide l'enfant à se réaliser en l'aidant à développer sa motricité, ses perceptions sensorielles, son langage, son autonomie et des interactions constructives avec les autres enfants en lui proposant des jeux adaptés à son âge, au domicile ou à l'extérieur. L'assistante maternelle permet aussi à l'enfant de s'ennuyer, ce qui l'aide à développer son imaginaire. Elle ne le place pas dans la production à outrance puisque ce qui importe ce sont les actions de l'enfant (jeux, attitudes, langage etc...) et non pas ses réalisations (dessins, bricolages etc...). L'assistante maternelle n'a pas d'attente particulière par rapport aux apprentissages (couleurs, chiffres etc...), c'est à l'école maternelle qu'ils seront souhaités. Dans le service l'école est seulement évoquée, positivement, lorsqu'elle a une réalité pour l'enfant parce qu'il l'a visitée.

Les transmissions

La sécurité psycho affective de l'enfant tient à un passage harmonieux d'une personne à l'autre. Elle tient à un intérêt partagé pour les réalités vécues par l'enfant en famille et sur son lieu d'accueil. Elle s'appuie sur les rituels mis en place par chacun des acteurs. Ainsi, les parents et l'enfant vivent séparations et retrouvailles à leur rythme et l'assistante maternelle peut les accueillir.

Des renseignements seront communiqués aux parents sur le déroulement de la journée de leur enfant : activités extérieures et intérieures, comportement de l'enfant, changes (selles, urines), repas, anecdotes, petits détails de la journée issus des observations de l'enfant. Les parents visualisent la journée de leur enfant, ces transmissions, écrites et/ou orales, permettent aux parents d'effectuer du lien dans la vie de l'enfant.

De même, les parents transmettent les informations essentielles pour l'accueil de l'enfant : état général, repas, sommeil, prise de médicaments etc..., sans aborder leur vie privée.

L'assistante maternelle fournit et se sert d'un cahier de liaison pour faire les transmissions écrites aux familles qui complètent les transmissions orales. Elle note dans ce cahier les informations concernant le rythme de la journée de l'enfant, les repas, l'état de santé, les acquisitions psychomotrices et des informations diverses comme le besoin de couches, mouchoirs, vêtements de rechange, la planification d'activités extérieures au domicile etc.... Les parents peuvent en faire de même ou sinon se mettre d'accord avec l'assistante maternelle sur un contenu plus minimaliste s'ils ne souhaitent pas l'utiliser.

Ce cahier sert également à mieux connaître l'enfant par l'assistante maternelle qui assure le remplacement de sa collègue. C'est pour cela que le cahier est rempli au moins une fois par semaine et qu'il contient la fiche de renseignements de l'enfant et de sa famille ainsi que le protocole en cas de fièvre.

Chaque assistante maternelle et famille est libre de réaliser un cahier de vie, personnel, ludique et non diffusable dans le service avec photos et commentaires sur les grands moments de la vie de l'enfant. Le contenu de ce support de communication est défini, préalablement, avec les parents pendant la période d'adaptation, en fonction de leurs principaux centres d'intérêts. Les parents fournissent ce cahier et en sont propriétaires.

Un lieu pour l'accueil et le départ des familles est défini dans la maison de l'assistante maternelle (c'est souvent l'entrée) ; c'est là que se feront les transmissions orales. Lors des transmissions, l'assistante maternelle doit se rendre entièrement disponible sur un court temps qui permet au parent, dès qu'il a eu toutes les informations, de partir sans s'attarder.

La professionnelle essaye toujours de transmettre plus de positif que de négatif sur l'enfant et surtout ne compare pas les enfants accueillis ensemble ; chacun évolue différemment et à son rythme. Elle essaie de rester polie, courtoise et de mettre de la délicatesse lorsqu'elle exprime son désaccord avec la famille. Mais il est important que dès l'apparition d'un problème (tutoiement, retard, ...), aussi minime qu'il soit, les deux parties l'abordent ensemble pour le régler avant qu'il ne prenne plus de proportion.

Les difficultés rencontrées avec un enfant ne sont jamais échangées au dessus de sa tête : soit l'enfant est intégré à l'échange, soit, si la discussion ne concerne que les adultes, ils conviennent d'un rendez-vous téléphonique sur le temps de sieste des enfants.

Pour des raisons de confidentialité, de respect de la vie privée et de discrétion, les transmissions orales ne se font pas en présence des autres parents.

D'une manière générale, l'accueil de l'enfant se fait dans une optique de coéducation entre parents et assistante maternelle ; cela ne signifie pas pour autant être en accord constant mais être dans une posture de partage et de recherche de solutions pour le bien être de l'enfant dans la limite des responsabilités de chacun et l'obligation de protection de l'enfant.

La coéducation met en relation parents et projet d'accueil d'un service. Des divergences liées à des valeurs éducatives peuvent apparaître et être discutées tout au long de la procédure de pré inscription et d'inscription avec la direction du service, puis, avec l'assistante maternelle lors des premiers accueils et, avec tous les acteurs, tout au long de la période d'accueil de l'enfant.

Il s'agit d'interagir sur un enfant tout en sachant qu'il peut y avoir des règles éducatives différentes, chez l'assistante maternelle et les parents. Il faut simplement que l'enfant connaisse ces règles, qu'il puisse s'y adapter et les intégrer. Il s'agit de mettre en commun les savoirs, les savoirs être et les savoirs faire pour donner du sens, de la cohérence et du lien à la vie de l'enfant contribuant, ainsi à son épanouissement.

La coéducation met en relief la notion de partage de l'éducation, de faire avec les parents. Ce principe de coéducation reconnaît à l'assistante maternelle des capacités éducatives et, notamment celles d'assumer un rôle de relais éducatif qui respecte la fonction parentale, sans l'« usurper », dans le partage de la vie quotidienne avec un enfant qui n'est pas le sien.

C'est pourquoi, lorsqu'un parent demande un conseil à l'assistante maternelle, celle-ci va plutôt engager le dialogue autour des besoins de l'enfant, de ses acquisitions et encourager le parent dans ses choix éducatifs. La professionnelle encourage la confiance en soi du parent.

Une place est donnée au parent pendant la journée d'accueil en parlant de lui positivement à l'enfant quand il n'est pas là et au quotidien en mettant en place une relation de confiance, qu'il se sache écouté et respecté.

L'équipe d'encadrement reste aussi à disposition des familles pour les informer de l'évolution de leur enfant et partager les difficultés éventuelles survenues pendant l'accueil de leur enfant.

La fin de l'accueil

Le passage vers un autre lieu est un moment important pour tous, l'enfant va accéder à un univers nouveau. Pour aider l'assistante maternelle à préparer au mieux le départ de chaque enfant le service organise un temps passerelle avec les écoles maternelles de la commune. Chaque assistante maternelle accompagne l'enfant accueilli, concerné dans la classe de petite section de sa future école. Un après-midi au mois de mai ou de juin, elle visite les locaux, l'espace extérieur et encourage l'enfant à participer aux activités, dans la classe et en cour de récréation, proposées par l'enseignant de la classe accueillante. A ce moment là, l'école recouvre une réalité pour l'enfant à laquelle l'assistante maternelle et les parents pourront se référer. Cette démarche est complémentaire de celle des parents qui eux aussi iront dans d'autres temps à la rencontre de l'école maternelle avec leur enfant.

Ce départ est également marqué par un temps convivial lors d'une sortie de fin d'année, en dehors de la commune, réservée à ces enfants.

Les assistantes maternelles chacune à leur façon organisent un temps d'« au revoir » particulier.

Cestas, le 7 avril 2017

Le Maire

Pierre DUCOUT